

(17)

( N° 281. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 30 JUILLET 1851.

---

### **DISTILLERIES** (1).

---

*Article additionnel présenté par M. ALLARD.*

Le taux de la réduction de l'accise, mentionné à l'art. 5 de la loi du 27 juin 1842, est porté à 20 p. 0/0.

*Amendement présenté par M. MANILIUS.*

Porter à *un franc trente centimes* le droit d'accise sur les eaux-de-vie indigènes.

---

(1) Projet de loi, n° 249.  
Rapport, n° 276.  
Amendements, n° 279.